

Objet : *RS - Carrière de La Motte-Servolex - Prolongation de la concertation dans le cadre de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (PLUi HD)*

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 45

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fresso - de Thierry Repentin à Aurélie Le Meur - de Farid Rezzak à Isabelle Dunod - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Alain Saurel à Jean-Maurice Venturini - de Bruno Stellian à Jean-Marc Léoutre - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Marie Bénévisse

• conseillers excusés : 14

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

délibération n° 108-23 C

objet **RS - Carrière de La Motte-Servolex - Prolongation de la concertation dans le cadre de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (PLUi HD)**

Corine Wolff, vice-présidente chargée de l'urbanisme et du droit des sols, rappelle que Grand Chambéry a été saisie par la Société des carrières et matériaux de Savoie (SCMS), qui exploite la carrière de La Motte-Servolex, afin d'engager une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (PLUi HD).

Par délibération n° 187-22 C du 8 décembre 2022, le Conseil communautaire a lancé la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi HD, et a déclaré d'intérêt général le projet nécessitant la mise en compatibilité de ce dernier avec le PLUi HD de Grand Chambéry. Par cette délibération, ont été approuvées les modalités de concertation ainsi que sa durée.

Actuellement, un autre projet est en cours dans la commune du Bourget-du-Lac, porté par la Société des carrières du lac du Bourget (SCLB). Il consiste en la poursuite de l'exploitation et l'extension d'une carrière de graves sableuses existantes dans la commune. Le projet porte sur le périmètre de l'autorisation en vigueur pour la partie en renouvellement d'autorisation, et sur une extension de 7,5 ha à l'ouest et au sud. Les matériaux extraits seront traités dans les installations de traitement de la société Langain et de la société SCMS.

Le projet du Bourget-du-Lac ayant pris du retard, la société SCMS souhaite différer le projet situé à La Motte-Servolex.

Il est donc proposé, afin de mener à bien la concertation, de la prolonger dans les conditions définies par la délibération précédente :

- information du public par divers supports et moyens de communication concernant la procédure en cours : communication sur le site internet de Grand Chambéry ainsi que sur le site internet de la commune,
- mise à disposition d'un registre de concertation électronique,
- mise à disposition, au siège de Grand Chambéry et à la mairie de La Motte-Servolex, de registres de concertation destinés à recueillir des observations et propositions du public,
- possibilité d'adresser par courrier des observations et propositions, à l'attention de monsieur le président de Grand Chambéry, à l'adresse suivante : Grand Chambéry, 106 allée des Blachères 73026 Chambéry cedex,
- réalisation d'une réunion de quartier avec les riverains du projet.

Cette concertation sera prolongée a minima jusqu'en décembre 2023.

Elle fera l'objet d'un bilan présenté au Conseil communautaire qui délibérera. Au terme du bilan de la concertation préalable, le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi HD sera étudié lors de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées pour tenir compte de leur avis et des résultats de la concertation préalable. Ce projet sera ensuite soumis à enquête publique conformément à l'article L. 153-55 du code de l'urbanisme et à son issue, le Conseil communautaire sera sollicité pour approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi HD.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-54 à L. 153-59, L. 300-6 et L. 103-2,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 201-19 C du 18 décembre 2019 relative au Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prolonge la concertation dans les conditions définies par la délibération n ° 187-22 C du 8 décembre 2022 jusqu'en décembre 2023,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente affaire.